



Madame, Monsieur,

Vous trouverez en PJ les documents nécessaires à l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2026-2027, concernant :

- **L'accueil périscolaire** (matin, midi et soir)
- **L'accueil de loisirs Chabot** (mercredis et vacances scolaires).

Ces documents sont également disponibles :

- Sur le site de la Ville de Saint-Claude (rubrique Éducation > Accueils de loisirs), ou à la Mairie, au Service Enfance / Petite Enfance.

DOCUMENTS D'INSCRIPTION 2026-2027 pour les Accueils de Loisirs
Périscolaire : matin, midi et soir + mercredis à Chabot
Extrascolaire : vacances à CHABOT

Documents à consulter et/ou à compléter :

- Planning des périodes de réservations,
- Règlements de fonctionnement (périscolaire et extrascolaire) et tarifs mis à jour
- Fiche de renseignements 2026-2027, **numéro et nom de l'allocataire obligatoire pour le calcul des tarifs**
- Fiche sanitaire de liaison, accompagnée :
 - de la liste des vaccins obligatoires,
 - ou d'une copie du carnet de vaccination,
 - ou d'un certificat de vaccination établi par votre médecin.

Réservations en ligne via le Kiosque Famille :

Envoyez les documents ci-dessus par mail (**enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr**)
(**⚠️ merci d'envoyer des documents scannés, les photos ne seront pas acceptées**),
l'attestation d'assurance scolaire / périscolaire / extra-scolaire 2026-2027, et pour les familles non allocataires, l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024 du foyer). **En cas de séparation, le jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale.**

Un mail de confirmation vous sera envoyé dès que votre dossier sera validé, vous pourrez dès lors, effectuer vos réservations en ligne à partir du lundi 3 Août 2026.

Réservations au guichet sur rendez-vous (03.84.41.42.54)

- Les 17, 18, 19 et 21 août 2026

Merci de vous présenter le jour et à l'heure de votre rdv avec :

- ☒ La fiche de renseignements, **numéro et nom de l'allocataire obligatoire pour le calcul des tarifs**
- ☒ La fiche sanitaire de liaison accompagnée,
 - de la liste des vaccins obligatoires,
 - ou d'une copie du carnet de vaccination,
 - ou d'un certificat de vaccination établi par votre médecin.
- ☒ L'attestation d'assurance scolaire / périscolaire / extra-scolaire 2026-2027
- ☒ Pour les familles non allocataires, l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024 du foyer)
- ☒ **En cas de séparation, le jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale.**

⚠ Tous les documents devront être complétés et signés.

Le Service Enfance / Petite Enfance
Ville de Saint-Claude